

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
  Mme LOUISE BOUCHER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
D'AGRANDISSEMENT DU LIEU  
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINTE-SOPHIE**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 4**

Séance tenue le 15 janvier 2004, 13 h  
Club Optimiste  
2181, rue de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Sophie

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 JANVIER 2004 .....	1	
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1	
LA PRÉSIDENTE: .....	1	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES		
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE		
GILLES BEAUREGARD.....	1	
CLOTILDE BERTRAND .....	8	
RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES		
DENISE BROUILLARD, SOPHIE GILBERT.....	13	
REPRISE DE LA SÉANCE .....		23
FANNY CHARBONNEAU, ROXANNE LÉVEILLÉ, SANDY PERREault.....		24
ASSOCIATION POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS DANS LE HAUT-RICHELIEU		
CLAUDE CHAGNON, JACQUES MORAZIN .....	29	
ENVIRO MILLE-ÎLES		
MARTIN DRAPEAU .....	40	

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

**LA PRÉSIDENTE :**

5            Bienvenue à cette quatrième séance d'audience publique de la deuxième partie portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire.

10           Nous avons cet après-midi six présentations. Alors, je rappelle que si des gens veulent s'exprimer sur le projet, ils ont toujours la possibilité de le faire, ils peuvent s'inscrire au registre, nous les recevrons en fin de séance, ou s'il y a des mémoires par écrit qu'ils souhaitent préparer, nous allons les recevoir jusqu'au 21 janvier.

15           En ce qui concerne le droit de rectification, c'est un droit que tous peuvent exercer. Ce droit vise à corriger des faits qui ont pu être dits ou écrits dans des mémoires et, à ce moment-là, nous souhaitons recevoir les informations qui nous permettent d'avoir l'heure juste, si vous voulez, sur le sujet en question. Alors, vous pouvez le faire en vous inscrivant au registre. Nous allons vous recevoir en fin de séance. Ce n'est pas le moment de s'exprimer sur une opinion émise, mais plutôt sur un fait, de venir donner l'information exacte. Vous pouvez aussi l'exercer par écrit, vous avez jusqu'au 26 janvier pour le faire.

20           Alors, sans plus tarder, nous recevons la Municipalité de Saint-Hippolyte. Je vous demanderais de vous identifier au micro pour les transcriptions.

**M. GILLES BEAUREGARD :**

25           Bonjour, madame la présidente, mesdames les commissaires. Mon nom est Gilles Beauregard. Je suis conseiller municipal à la Municipalité de Saint-Hippolyte et je suis mandaté par la Ville, par résolution, de présenter un mémoire sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie.

30           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Merci.

35           **M. GILLES BEAUREGARD :**

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

                  C'est tout, madame.

40           **LA PRÉSIDENTE :**

                  Merci pour le mémoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Nous avons quelques questions.

45

D'abord, pourriez-vous nous parler de l'usage des lacs que vous avez sur votre territoire et la progression de cet usage-là, comment vous anticipez aussi l'avenir de l'usage des lacs. Est-ce que c'est beaucoup en demande? Et qu'est-ce qui est particulièrement cité comme critères, si vous voulez, par les nouveaux arrivants comme étant un lieu où ils souhaitent s'installer?

50

**M. GILLES BEAUREGARD :**

55

La Municipalité de Saint-Hippolyte, comme je le disais plus tôt, compte 62 lacs. Il y en a peut-être une quinzaine qui sont habités. Et la population de Saint-Hippolyte est un peu plus que 6 000 habitants permanents, et durant les vacances et les fins de semaine, j'imagine monte à 20-25 000 habitants.

60

Donc, c'est un vaste territoire de 125 kilomètres carrés et principalement voué à des activités récréo-touristiques, principalement. Il n'y a pas d'industries, il n'y a pas d'agriculture. Et Saint-Hippolyte s'est donné comme mandat, selon le choix ou le vouloir, la volonté de ses citoyens, de protéger cet environnement et de garder un caractère paisible, naturel. Donc, notre mandat principal depuis plusieurs années est de protéger cet environnement.

65

Alors, l'étude de Carignan, qui s'est terminée l'année dernière, sur 30 mois, a démontré bien des choses. Entre autres, les lacs se sont détériorés dans les derniers 50 ans, la qualité des eaux plutôt, autant que dans les 5 000 ans avant. Donc, l'activité humaine principalement a fait en sorte que les lacs, aujourd'hui, plusieurs et la moitié sont dans une phase où l'eau laisse à désirer. Il y a une odeur qui laisse à désirer et c'est envahi par des plantes aquatiques nuisibles. Il n'y a plus de poissons de qualité, donc une dégradation et une présence même de toxines déjà.

70

Donc, les lacs, pour répondre à votre question, sont utilisés au niveau de la baignade, de sports aquatiques, et il y a aussi plusieurs prises d'eau et plusieurs petits aqueducs privés, donc d'une certaine façon une eau, est-ce que je dois dire potable? En tout cas, une eau utilisée par les gens. Alors, nécessairement, nous avons mis en place...

75

Nous avons une image dans le temps, c'est une étude qui est basée sur des analyses statistiques et des photos aériennes, nous avons une image dans le temps du problème. Donc, nous avons adressé le problème principalement d'activités humaines. Nous avons des regroupements d'associations de résidents. Nous avons eu beaucoup de campagnes de sensibilisation. Alors, nous avons formé un comité consultatif en environnement. Nous sommes partie prenante de la future table des lacs des Laurentides.

80

85

Nous avons pris des mesures aussi drastiques au niveau de la coupe d'arbres, parce qu'un des problèmes est l'érosion. Les gens veulent s'installer sur le bord d'un lac, dans les derniers 50 ans en tout cas, et puis ils déboisent. Ils déboisent sans jamais vraiment réaliser et sans jamais qu'on puisse mesurer l'impact que l'érosion crée un envasement, et comme le lac est le fond de la cuvette d'un bassin versant, tout se retrouve, sans être filtré par la végétation

naturelle, dans le fond du lac et il y a un apport au niveau phosphore total qui alimente les algues et le problème se perpétue.

90

Il y a certains lacs que vous pouvez probablement marcher sur l'eau, parce qu'il y a tellement d'algues, surtout de myriophylles, et certaines places l'élodée du Canada. Alors, les poissons de qualité ne peuvent plus survivre. Il y a moins d'oxygène, etc.

95

Alors, le processus de retourner en arrière va prendre du temps. Nous avons passé des règlements qui empêchent sur tout le territoire l'épandage de pesticides, mais aussi sur tout le territoire l'épandage de fertilisants chimiques ou organiques ou naturels. Alors, c'est un règlement qui va très loin et c'est les citoyens qui l'ont voulu ainsi. Alors, déjà il y a ça. Il y a les coupes d'arbres. Nous avons appliqué sévèrement au niveau de la coupe d'arbres le long des lacs et des ruisseaux. Nous allons passer à d'autres méthodes encore plus drastiques pour faire du reboisement, la renaturalisation des berges, etc. Alors, les citoyens maintenant sont plus sensibilisés.

100

Et nécessairement, la présence de goélands amèneraient, selon les calculs du docteur Carignan, parce qu'ils viennent par milliers certains jours sur les deux lacs, l'équivalence d'apport en phosphore, si je prends juste ce point-là, de l'activité humaine. Alors, tous les efforts qu'on a faits depuis des années avec tous les comités de citoyens, les regroupements d'associations, et l'étude qu'on fait et nos règlements sont annulés par la présence de ces oiseaux et leurs fientes principalement. Alors, ça nous préoccupe énormément.

105

110

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Est-ce que la présence de goélands est récente ou si c'est une situation qui existe depuis déjà un bon moment?

115

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Je ne peux pas vraiment répondre à cette question parce que, moi, je ne suis pas dans la municipalité depuis longtemps, mais on rapporte des oiseaux et des goélands depuis plusieurs années par milliers. Mais on n'a pas eu le temps, puis on ne l'a pas fait dans l'étude, au niveau de quantifier le nombre d'oiseaux et s'il y a vraiment des impacts. Ce serait une étude exhaustive.

120

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Donc, vous n'êtes pas en mesure de nous dire s'il y a eu une évolution...

125

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Non, pas à ce moment ici.

130

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

... une croissance de la présence de ces oiseaux sur vos lacs?

135 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Non, madame Boucher, pas à ce moment ici. En fait, le mémoire se veut une information. On lève la main. On a un problème et le problème, bien, on ne l'a pas étudié en profondeur pour avoir ces données spécifiques là.

140 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Quand vous dites que vous voulez régler le problème des goélands, est-ce que vous avez déjà des solutions en tête?

145 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Mon maire, oui.

150 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Pardon?

155 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Notre maire de la municipalité a des solutions, mais ce n'est peut-être pas les bonnes façons. Mais vraiment, on...

160 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Il y a une mire, j'imagine...

165 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Oui, c'est ça.

170 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

... entre l'oiseau et la solution.

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Il existe des méthodes d'effarouchement. Il y a des faucons. Il y a eu des endroits où il les ont utilisés. Il y a des coûts associés avec ces méthodes-là plus douces pour les éloigner.

175

Idéalement, je pense que le promoteur devrait avoir une façon de les effaroucher, de les éloigner pour pas qu'ils viennent se nourrir et se réunir dans ces coins-là. Mais c'est quelque chose que nous, on va s'adresser dans les prochains mois.

180

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et le lac l'Achigan par rapport à Sainte-Sophie et par rapport à Lachenaie, par exemple, il se situe comment? Est-ce qu'il est entre les deux ou...

185

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Le lac l'Achigan et Connely sont les deux plus à l'est, qui touchent, en fait, à la Municipalité de Saint-Hippolyte. Lachenaie...

190

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Mais si je traçais une autoroute entre Lachenaie et Sainte-Sophie, une ligne droite, vous vous situez où par rapport...

195

**M. GILLES BEAUREGARD :**

C'est au nord de la 158 pour quelques kilomètres.

200

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

D'accord. À votre avis, est-ce que les goélands viennent davantage du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie? Est-ce que vous avez une information là-dessus?

205

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Non.

210

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Non, d'accord. Est-ce qu'au cours des dernières années, il y a eu des problèmes de santé qui ont été signalés? En fait, est-ce qu'il y a comme une progression, là encore, en rapport avec des problèmes de santé liés à l'usage des lacs, par exemple, ou l'eau potable que vous retirez.

215 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Dans la littérature, on en retrouve, mais à Saint-Hippolyte, on n'a pas fait vraiment de... j'ai un cas qui m'a été rapporté, mais je suis loin d'être certain que ça a été contacté par la baignade dans un lac. Mais pas vraiment, on n'a pas répertorié ça.

220

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et est-ce que votre municipalité a de plus en plus de plaintes en rapport avec la présence des goélands? Est-ce que vous recensez ces plaintes-là, d'abord, et est-ce que vous avez observé une progression des plaintes, si vous les recensez, au cours des dernières années?

225

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Non, les plaintes pas systématiquement recensées. Sur notre comité de l'environnement, le président de l'Association des résidents du lac l'Achigan, par exemple, a des photos, a des données, sans les avoir comptées, puis les membres de l'association se sont plaints depuis quelques années au cours des réunions annuelles, etc. Mais on n'a pas systématiquement fait quelque chose ou documenté, parce qu'on était préoccupés par d'autre chose.

230

Puis maintenant, je pense qu'avec le potentiel que ça peut être comme problématique et si ça élimine tous les efforts qu'on fait pour régler des problèmes au niveau des lacs, c'est un problème sérieux que le comité consultatif doit s'adresser.

235

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

240

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Concernant la qualité des plages, de l'eau comme telle, est-ce qu'il y a eu des vérifications qui ont été faites pour reconnaître justement l'état de qualité de l'eau, si elle est propre à la baignade?

245

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Oui, à toutes les années, nous avons des vérifications surtout au niveau de coliformes totaux, et les plages, les eaux sont toujours d'une qualité sans problème pour la baignade, mais encore une fois basé sur le critère de coliformes totaux seulement.

250

**LA PRÉSIDENTE :**

255

D'accord.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

260

Une dernière question en ce qui me concerne. Est-ce que c'est la première fois que vous soulignez le problème de la présence des goélands, publiquement, ou est-ce que vous avez déjà informé la compagnie Intersan de ce problème...

265

**LA PRÉSIDENTE :**

Ou le ministère de l'Environnement.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

270

... ou le ministère de l'Environnement?

**M. GILLES BEAUREGARD :**

275

À ma connaissance, c'est la première fois publiquement.

**LA PRÉSIDENTE :**

280

Depuis quand avez-vous passé le règlement visant à ce qu'il n'y ait plus d'engrais chimiques ou autres sur le territoire?

**M. GILLES BEAUREGARD :**

285

Septembre de l'an dernier.

**LA PRÉSIDENTE :**

Cet automne, automne dernier?

290

**M. GILLES BEAUREGARD :**

Cet automne.

**LA PRÉSIDENTE :**

295

D'accord. Et ça a été bien reçu de la part des gens?

**M. GILLES BEAUREGARD :**

300

Bien, je dois dire que le projet de règlement disait: «aucun épandage de fertilisants dans les 30 mètres de tout cours d'eau». Mais en assemblée publique, les gens ont insisté fortement et

en grand nombre qu'on l'étende à la grandeur de la municipalité. Malgré que ce n'est pas facilement applicable ou gérable, disons, mais c'est là quand même.

305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, merci pour votre témoignage.

310 **M. GILLES BEAUREGARD :**

Merci beaucoup. Bon après-midi.

**LA PRÉSIDENTE :**

315 Merci.

Nous invitons madame Clotilde Bertrand, s'il vous plaît.

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

320

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, mesdames les commissaires et l'équipe technique. Merci de nous donner l'occasion de nous exprimer.

325

Je suis une citoyenne retraitée qui demeure sur la route 158, entre la 15 Nord et la route Val-des-Lacs qui mène au site de Sainte-Sophie. Et ce mémoire ne sera pas une démonstration scientifique des méfaits qu'apporte l'existence du dépotoir de Sainte-Sophie dans notre environnement, les dangers pour la santé publique, la pollution de l'air, le bruit et d'autres inconvénients, d'autres personnes sur le plan scientifique l'ont fait ou le feront d'ici la fin des audiences. Je vais tout simplement exprimer ici ce que je vis au quotidien.

330

Alors, après avoir subi injustement l'expropriation de notre maison familiale dans les années 70 pour l'aéroport de Mirabel – puis on voit aujourd'hui qu'est-ce que c'est que l'aéroport de Mirabel – et l'avoir récupérée cette maison après 14 ans de lutte, voilà qu'en 2004 notre existence à cet endroit est encore une fois menacée dans cet environnement empoisonné avec le déferlement de camions de vidanges qui, jour et nuit, circulent sur la route 158.

335

Je dis: «jour et nuit», parce qu'il n'y a vraiment pas d'heure à la fin. Et les voisins ou les commerces avoisinants, Intersan vient chercher les vidanges à 4 h du matin, avec le camion qui recule et tout. Et ça, c'est toutes les semaines et deux, trois fois par semaine l'été.

340

Alors, pour la qualité de vie, c'est une qualité de vie presque nulle avec ces 200, 300 camions qui embaument quotidiennement l'atmosphère de leurs odeurs nauséabondes et qui nous jettent à la figure les gaz toxiques.

345            Quand on est, à l'été par exemple, sur nos terrains, parce que ces camions passent à peu près à tous les cinq, dix minutes, qui nous laissent un épais nuage qui flotte au-dessus de nos têtes, alors impossible dans cet environnement-là d'ouvrir nos fenêtres l'été. C'est vraiment impossible, même s'il fait 25E, 30E, l'air est irrespirable.

350            Si les feux de circulation sont verts, là, c'est pire, parce que la vitesse évidemment se met de la partie. Alors, ce sont les fortes vibrations et puis le bruit infernal qui se fait sentir. Alors, si on pouvait faire des tests des secousses à l'échelle Richter, je pense qu'on aurait des surprises du niveau des secousses, parce que les routes sont abîmées.

355            Et au printemps, la période de dégel, alors toutes les vibrations sont vraiment à fleur de sol, ce qui est encore plus fort. À un point tel, ces vibrations ont un effet sur notre maison, qu'il y a trois pièces de notre résidence qui ont des fissures dans les murs et ce, depuis les deux dernières années. Et cette maison a entièrement été rénovée quand on l'a rachetée de la Société immobilière dans les années 80. Donc, ce n'est pas causé par les années de sa construction.

360            Alors, j'ai décrit ici les effets néfastes reliés au camionnage sur la 158 qui affectent directement non seulement les résidants, mais aussi les écoles, les maisons d'hébergement pour personnes âgées, les commerçants, mais aussi tous les autres points majeurs qui ont été développés par les groupes et les citoyens ici dans ces audiences et qui concernent, entre autres,  
365            la santé publique.

                 Je me répète en disant que les eaux souterraines qui sont contaminées, qui se découlent vers Sainte-Anne, qui atteindront d'ici quelques années les puits de cette municipalité, les terres agricoles à proximité qui sont en péril. Et j'ajouterais que ces terres agricoles nous servent le  
370            marché à Saint-Jérôme l'été. Donc, tous ces légumes sont distribués au marché de Saint-Jérôme et on ne sait pas dans quelle qualité sont ces aliments que l'on achète. Alors, les arbres malades autour en sont la preuve. Si les arbres sont malades, alors j'imagine que les choux-fleurs, puis les brocolis, puis tout ce qui est cultivé autour est également affecté.

375            Alors, les odeurs nauséabondes que respirent les enfants, les adultes, les personnes âgées, les malades, sont autant de motifs profonds qui préoccupent les citoyens.

                 Par exemple, dans ma rue, il y a une petite garderie. Les enfants ne sont plus capables de prendre leur marche parce que vraiment, non seulement c'est dangereux, mais l'air qu'on  
380            respire, c'est... alors, il faut dévier pour aller vers les bois en arrière, mais ce n'est vraiment pas du tout intéressant comme vie.

                 Alors, la compagnie Intersan, quand elle chasse les oiseaux – et là, on vient d'entendre le témoignage de l'autre municipalité – qui se trouvent sur le site, où vous pensez qu'ils viennent?  
385            Bien, même au-dessus. Nous, on est quand même assez loin, mais ça arrive aussi vers nos résidences l'été.

390 Le bruit, les odeurs, les gaz toxiques, la contamination de l'eau, autant de facteurs à considérer dans un milieu où des milliers de personnes y vivent. Ce n'est pas un endroit adéquat pour un site d'enfouissement. Il est donc inacceptable et même révoltant que les autorités politiques ne tiennent pas compte du droit des citoyens à vivre dans un milieu qu'on a choisi alors, parce que c'était vivable, où la qualité de vie actuelle et l'environnement sain doivent être respectés pour qu'on puisse continuer à vivre en paix.

395 Avons-nous encore des droits? C'est la question qu'on se pose tous les jours. C'est la question à laquelle aussi doivent répondre les autorités politiques de tous niveaux, municipal et provincial.

400 Et nous avons de grandes attentes face au BAPE, actuellement. Nous espérons que monsieur Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement, saura accueillir les recommandations du BAPE et respecter les demandes des citoyens et citoyennes, non seulement de ceux et celles des Laurentides, mais aussi de tous les groupes et personnes à travers le Québec qui se sont exprimés contre ce projet d'agrandissement de Sainte-Sophie.

405 Alors, nous demandons donc la décontamination et la fermeture à brève échéance de ce site et que la MRC de la Rivière-du-Nord se charge de gérer un petit site local d'enfouissement où la *Politique québécoise sur l'environnement* sera respectée, c'est-à-dire la récupération, le recyclage et le compostage.

410 Alors, on a terminé l'année 2003 avec beaucoup d'espoir avec l'ouverture des audiences et on espère bien qu'en 2004, ce sera des jours meilleurs qui pointeront à l'horizon.

**LA PRÉSIDENTE :**

415 Merci pour votre présentation. Si vous voulez rester avec nous.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

420 Ce qui m'intéresse, en fait, ce sur quoi je veux vous questionner, ce sont sur les vibrations. J'aimerais savoir si vous avez observé, au cours des 5 dernières années, une évolution quant au problème de vibrations que vous connaissez chez vous.

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

425 Absolument, absolument.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

430 Et c'est à partir de quand vous avez commencé à sentir un changement plus significatif?

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

435 Quand on a commencé à avoir dans la maison ces fissures, on a commencé à regarder d'où venaient, les informations et ce qu'on a demandé aux personnes qui travaillent dans la construction, d'où peuvent venir ces causes. Alors, évidemment, c'est sûr que c'est l'environnement, ces vibrations-là nous ont mis sur la piste.

440 Parce qu'il faut dire que la Municipalité avait fait des travaux sur la 158 à ce moment-là et la route a été mal réparée. Alors, évidemment que les camions, chaque fois qu'ils arrivaient dans ce trou-là... et pendant deux ans de temps, on a fait des pressions sur la Municipalité, qui viennent tout juste de venir le régler, parce qu'ils s'envoyaient la balle, ils disaient: «Non, c'est le provincial. C'est la 158.» Oui, mais eux nous disaient: «C'est la Municipalité qui a fait la réparation dans la rue.»

445 Et bon, ça, ça a été réparé un peu. Mais comme ils n'ont pas tout refait la route au complet, ça reste toujours un endroit où est-ce que les camions font leur... et ça, c'est tout près de la maison. Alors, là, les camions viennent, puis... Et c'est d'une vibration telle que, par exemple dans nos armoires, les verres qui se déplacent, ce n'était pas comme ça avant. Et c'est surtout que c'est l'intensité.

450 Par exemple, s'il y a moins de voitures, par exemple les fins de semaine, c'est beaucoup plus tranquille. Là, ça recommence le lundi. Puis là, là, c'est de plus en plus invivable.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

455 Est-ce que vous avez observé une augmentation du nombre de camions au cours des...

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

460 Ah! oui, absolument.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

465 Êtes-vous capable de me décrire ce qu'il en est au cours, je dirais, ce que vous percevez, vous, là, au cours des dix dernières années, par exemple. C'était comment il y a dix ans, puis...

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

470 Bon, je ne pourrais pas vous dire les dix dernières années, parce que j'étais au travail. Je travaillais à Montréal, je n'étais pas là. Mais je peux vous dire depuis la retraite, ça fait cinq ans. Donc, je les vois passer, puis je me lève la tête, je suis à l'ordinateur, j'entends vroum! Puis là, on regarde, puis c'est toujours le camion avec...

475 On peut les identifier. Ce ne sont pas les seuls. C'est sûr qu'il y a d'autres camions  
commerciaux qui passent aussi. Mais en comparaison, c'est 80-20 là. Tu sais, c'est vraiment...  
c'est toujours les files, à part de ça. Il y en a trois, quatre. Et l'été, ça s'intensifie parce qu'ils sont  
plus nombreux l'été.

480 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Et vous nous disiez aussi que, bon, la nuit, il y a des camions. Il y a du bruit. Ça génère  
du bruit. Encore là, est-ce que vous demandez quelque chose en rapport avec ces problèmes  
que vous vivez la nuit? Parce que votre mémoire n'est pas précis là-dessus.

485 **Mme CLOTILDE BERTRAND :**

Bien, moi, je pense, c'est ça, il me semble, je ne sais pas c'est à quel niveau là, par  
exemple la nuit, il ne devrait pas y avoir ces déchargements-là, parce que c'est dans nos cours.  
Puis quand ils commencent à reculer, on ne vient plus à bout de dormir. Ça nous réveille par un  
490 bruit très fort à 3 h, 4 h, le matin. Je regarde l'heure: «Bon, il est 3 h 45. Il est 4 h 30.» Puis là,  
bien, là, il est 6 h, puis on se relève. On vient de perdre une moitié de nuit. C'est à toutes les  
semaines.

Bon, ça, c'est certain que si ça, c'était empêché complètement, qu'ils viennent le jour,  
495 puis que le soir, à 9 h, il me semble que ce serait une heure normale qu'ils arrêtent de circuler, 9  
h au plus tard. D'ailleurs, on nous a déjà dit qu'à 9 h, c'était fermé les activités. Alors, c'est tout à  
fait faux. Parce que je me couche à minuit, 1 h, puis je regarde, les camions passent encore.  
Alors, il n'y a vraiment pas de règlement respecté sur ça.

500 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Donc, vous aimeriez au moins que la réglementation municipale soit respectée.

505 **Mme CLOTILDE BERTRAND :**

En attendant de le fermer, oui. Il me semble qu'on pourrait améliorer quelque chose un  
peu.

510 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

515 Est-ce que vous êtes intervenue auprès de votre municipalité pour que justement ça  
cesse, et à combien de reprises? Est-ce que vous êtes allée au conseil municipal, etc.?

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

520 J'ai envoyé une lettre. On a envoyé des lettres pour la réparation de la rue à ce moment-là. Ça, c'était vraiment pour la réparation de la rue.

**LA PRÉSIDENTE :**

525 D'accord. Mais en ce qui concerne l'opération tardive avec des camions, des véhicules lourds, le fait que ça continue après 9 h?

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

530 Bien, par rapport à cette question, comme à Sainte-Sophie, parce que c'est la Municipalité de Sainte-Sophie qui doit, je pense, gérer cet aspect-là et non pas celle de Saint-Jérôme, et comme on a des amis qui sont à Sainte-Sophie, qu'ils ont dit: «Ça ne donne absolument rien. Il n'y a pas d'ouverture à la Municipalité pour recevoir ces plaintes-là», d'ailleurs ils l'ont dit aux audiences qu'ils n'avaient reçu aucune plainte, alors quand on appelle, ça ne  
535 donne absolument rien. Ça fait que là, on pense qu'ici, au BAPE, ça va donner quelque chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

540 D'accord. Merci pour votre témoignage.

**Mme CLOTILDE BERTRAND :**

Merci.

545 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous invitons les porte-parole du Réseau des femmes des Laurentides, s'il vous plaît.

**Mme SOPHIE GILBERT :**

550 Bonjour, madame la présidente. Bonjour, madame la commissaire et l'équipe technique.

**LA PRÉSIDENTE :**

555 Bonjour.

**Mme SOPHIE GILBERT :**

On va prendre peut-être une minute pour installer nos choses, si vous me permettez.

560

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

565

**Mme SOPHIE GILBERT :**

Donc, bonjour. Mon nom est Sophie Gilbert. Je suis coordonnatrice au Réseau des femmes des Laurentides.

570

Nous avons produit un mémoire dans le cadre des audiences publiques au sujet de l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie. Je suis citoyenne de Saint-Jérôme depuis peu et ex-citoyenne de Montréal. Je vais présenter le mémoire avec, ici, Denise Brouillard, qui est aussi membre du Comité santé du Réseau des femmes des Laurentides.

575

La première chose que j'aimerais dire, c'est qu'avant, comme citoyenne de Montréal, mes déchets, mes poubelles venaient ici à Sainte-Sophie, il y a des fortes chances. Maintenant que je suis citoyenne de Saint-Jérôme, j'ai appris que mes déchets allaient à Lachute, ce que je trouve quand même assez étrange, étant donné que ça fait beaucoup de déplacements.

580

Notre organisme. Donc, je vais commencer par présenter l'organisme. Ensuite, on va vous donner une idée de nos préoccupations au niveau de la santé, de la contamination sur l'eau, nos préoccupations aussi en ce qui concerne les femmes et les enfants, et finalement notre position et nos recommandations en ce qui a trait à ce dossier.

585

Donc l'organisme. Le Réseau des femmes des Laurentides, c'est un regroupement régional de groupes de femmes. Il y a des organismes communautaires, il y a des comités condition féminine des syndicats, il y a des groupes de femmes spécifiques comme les CALAC, les centres d'hébergement, les centres de femmes qui font partie de notre regroupement. Il y a aussi des organismes communautaires qui s'occupent de questions spécifiques relatives aux femmes. Nous travaillons à promouvoir la concertation et à améliorer les conditions de vie des femmes dans une perspective de justice sociale et d'égalité entre les sexes.

590

595

Notre démarche, au niveau des dossiers environnementaux, a été l'intégration au comité santé. Parce que pour nous, un des déterminants le plus probant de la santé des femmes et des hommes et de leur qualité de vie, c'est l'environnement physique autant que l'environnement social. Donc, l'interrelation entre l'environnement physique et notre santé était tellement évidente qu'on a orienté nos actions au comité santé en fonction systématiquement de l'état de l'eau, de l'air et de la terre, donc une préoccupation au niveau de la santé.

600            Au niveau du site actuel, on considère qu'il n'est pas sécuritaire à cause qu'il y a toutes  
sortes de déchets qui ont été enfouis là pêle-mêle depuis 40 ans, depuis son ouverture en 64, si  
je ne me trompe pas. D'après les documents qu'on a constatés, il y a eu plusieurs infractions qui  
ont été constatées sur l'emplacement même. Probablement que le sol est inadéquat. À ce  
moment-là, quand il a été créé en 64, les règles n'étaient pas les mêmes, les règlements. Donc,  
605            le site actuel laisserait peut-être l'eau s'infiltrer, c'est-à-dire le lixiviat, l'eau polluée qui vient des  
déchets, s'infiltrer dans les sources d'eau souterraines, la nappe phréatique. Ça, ça nous  
préoccupe beaucoup.

              Dans ces circonstances-là, n'ayant pas eu de réponse convaincante lors des audiences  
610            publiques quant à la sécurité actuelle du site, on questionne l'idée de rajouter 9 millions de tonnes  
de déchets dans une courte période, qui est le projet sur 9 ans. Même si ce n'est pas par-dessus  
ce qui est actuellement, c'est à côté, pour nous, c'est un site, c'est les mêmes sources d'eau qui  
sont à cet endroit-là.

615            Donc, pour continuer sur la contamination de l'eau, pour nous, c'est une question  
essentielle. L'eau, c'est une ressource vitale. Ça nous prend de l'eau pour vivre. Ça nous  
préoccupe. Pour nous, il y a une possibilité que la nappe phréatique soit contaminée.

              Il n'y a aucune donnée, en plus, sur les puits privés autour, dans la région, parce que  
620            ces puits-là ne sont pas régis par le gouvernement. C'est les propriétaires qui doivent faire leurs  
analyses eux-mêmes. Donc, on ne sait pas ce qui arrive de ces puits-là, on n'a pas une idée  
totale de la contamination actuelle des eaux.

              Pour nous, le ministère de l'Environnement et la Santé publique ont le devoir de conserver  
625            les ressources vitales comme l'eau afin d'éviter de rendre malade toute une population avec les  
coûts humains et sociaux que ça comporte. Le fait même d'avoir un doute au sujet d'une  
contamination éventuelle ou réelle des réserves d'eau potable de la région devrait freiner  
l'établissement d'un mégadépotoir à Sainte-Sophie. Pour nous, le doute est assez pour arrêter un  
genre de projet comme ça.

630            En ce qui concerne les femmes et les enfants, cette catégorie-là de citoyens sont plus  
vulnérables en ce qui concerne l'intoxication. Si l'eau est contaminée, il y a plus de chance que  
les femmes et les enfants soient affectés. Évidemment, les hommes le sont aussi; on s'entend  
là-dessus.

635            Pourquoi les femmes et les enfants sont plus susceptibles de vivre des conséquences  
d'intoxication? C'est que, entre autres, les femmes et les enfants ont une plus grande surface de  
tissu adipeux, donc de graisse, et c'est dans les tissus adipeux, dans la graisse, que ce soit les  
produits chimiques ou les métaux lourds se concentrent. Donc, on conserve, et même les  
640            produits chimiques ou les métaux lourds vont s'accumuler dans nos systèmes en tant que femmes  
ou pour les enfants aussi.

645 Quelques exemples des conséquences sur la santé en ce qui concerne... je peux donner des exemples de métaux lourds. Au niveau du mercure, ça peut causer la démence, des dysfonctions du foie, du système nerveux, du système pulmonaire. Il peut y avoir des problèmes aux reins. Et même, le mercure peut causer la mort.

650 Le cadmium peut causer des malformations congénitales, de l'emphysème, des cancers du rein, de la prostate, du poumon.

655 Le plomb peut causer de l'anémie, des dysfonctions du système reproducteur féminin et masculin, par exemple des avortements spontanés, de la mortinatalité, des enfants mort-nés, des accouchements avant terme, des atrophies des testicules pour ce qui est des hommes et aussi des malformations au niveau des nouveaux-nés.

660 Le cyanure de son côté peut causer des troubles neurologiques et des anomalies thyroïdiennes. Je ne vous nommerai pas tout ce qui peut être des conséquences d'être en contact avec des produits chimiques ou des métaux lourds. C'est très long comme liste. Etc., etc.

665 Aussi, au niveau des enfants, bon, une autre des susceptibilités des enfants, c'est qu'ils ont une surface de peau, une surface dermique qui est plus grande que les adultes et proportionnellement avec leur corps. Et aussi, les enfants sont plus en contact avec leur environnement. Ils vont jouer dehors, ils se promènent plus, ce qui fait qu'ils sont encore plus susceptibles d'être en contact avec toutes sortes d'agents toxiques.

670 En ce qui concerne les femmes enceintes et les femmes qui allaitent, là il y a une possibilité de passer directement par voie placentaire pour les femmes enceintes. S'il y a des produits toxiques dans le corps de la mère, ils vont fort probablement passer au fœtus. Et les femmes qui allaitent, bien, c'est par l'allaitement maternel.

675 Aussi, quand on réfléchit au niveau d'une femme enceinte, encore là si la femme enceinte a une petite fille, comme son fœtus est une fille, on sait qu'au niveau embryonnaire, on a déjà toutes les ovules d'une vie entière. Donc, le bébé a déjà toutes les possibilités, toutes ses ovules pour sa vie extra-utérine. Alors, on s'imagine que si la mère est intoxiquée et intoxique son bébé fille, c'est les enfants de cette fille-là, donc les petits-enfants de la femme qui vont être aussi affectés grandement. Donc, on se questionne beaucoup sur les générations futures.

680 Quand on voit ça de cette façon-là, on ne peut pas ignorer le potentiel de risque que ça cause d'être en contact avec les produits toxiques. D'autant plus que présentement, les études et les marges minimum de précaution qui sont utilisées sont en fonction seulement d'un agent toxique. On ne considère pas l'accumulation des toxines, disons qu'il y a du mercure et du plomb, et qu'est-ce que ça fait dans le corps, c'est évidemment cumulatif. Donc, ça, ce n'est pas pris en compte présentement et ça nous fait très peur.

685 Donc, dû à toutes ces choses-là, notre position ça va être...

**Mme DENISE BROUILLARD :**

690 C'est que nous trouvons que le projet d'agrandissement du dépotoir de Sainte-Sophie est  
inacceptable à cause de la contamination de l'eau, du volume des déchets, du site actuel, des  
risques pour la santé, plus particulièrement la santé des femmes et des enfants, comme le disait  
Sophie, de l'augmentation de la pollution par le bruit, l'augmentation de la pollution de l'air et  
l'augmentation des gaz à effet de serre, l'augmentation des accidents liés à la circulation des  
695 camions, au nombre croissant, la courte durée de cet agrandissement, pour 9 ans, parce que ce  
projet va à l'encontre de l'équité régional et du développement durable. C'est pourquoi nous  
disons: «Non, merci.»

700 Nous disons oui à une gestion régionale des déchets selon les principes suivants: une  
compréhension de la réalité basée sur une éthique du respect de la vie; une approche basée sur  
l'équité intergénérationnelle; une approche de prévention en matière de santé publique, approche  
qui tient compte des conséquences de la pollution et des déchets sur la santé des femmes, des  
nouveaux-nés plus particulièrement; un développement qui ne dégrade pas la planète, mais qui  
la préserve; un développement qui priorise le mieux-être collectif aux impératifs d'une croissance  
705 économique à court terme; une compréhension de la gestion des déchets qui tient compte de  
l'ensemble des coûts sociaux, humains et environnementaux.

Nous disons oui au développement durable et à la préservation des ressources par la  
réduction à la source, le recyclage, le réemploi, le compostage, etc. Une gestion régionale, tant  
qu'à nous, permet d'augmenter la durée de vie des sites.

710 Il y a eu une question lors des audiences qui disait: «Combien de temps durait le site  
actuel sans agrandissement, seulement pour les déchets de la MRC?» On nous a répondu: «16  
ans». L'agrandissement serait bon pour 145.4 ans, je pense. Ça fait qu'on est dans une autre  
dimension au niveau des problèmes.

715 Pour nous, un petit site facilite la gestion. Ça favorise aussi une prise de conscience de la  
population, parce que chacun de nous, chaque citoyen, citoyenne a un rôle à jouer dans ce  
sens-là. Une conscientisation de l'éducation populaire pour réduire notre propre production de  
déchets, de sa responsabilité et de ne pas enfouir des ressources qu'on aurait besoin autrement  
720 si elles étaient réemployées, etc.

C'est pourquoi nous recommandons que la MRC exerce son droit de regard afin d'arrêter  
l'importation de déchets de l'extérieur et, du même coup, que nous de la MRC, on n'exporte plus  
nos déchets à l'extérieur.

725

**Mme SOPHIE GILBERT :**

Je vais terminer avec le principe de précaution.

730 Nous considérons qu'avec autant de risques à la santé, de questions en suspens, on n'en  
a pas parlé, mais on se questionne aussi sur la durabilité des géomembranes, ce qui est supposé  
sécuriser le site actuel. Combien de temps ça va durer? 15? 20? 30? 100 ans? Même après  
100, 200 ans, qu'est-ce qui va arriver? Ça ne sera pas décomposé, c'est sûr. Il y a des  
735 styrofoams qui durent des millions d'année, par exemple. Alors, qu'est-ce qu'on laisse là, c'est  
sûr que, pour nous, c'est une catastrophe annoncée. C'est sûr qu'il y a des problèmes qui  
peuvent survenir après.

Donc, ça, un genre de projet comme ça, ça serait une gestion aveugle et irresponsable.  
Pour nous, on préconise le principe de précaution qui provient de la Santé publique, qui devrait  
740 être appliqué, prendre une action temporaire jusqu'à ce que les données additionnelles complètes  
soient disponibles. Il est nécessaire de fermer le site, à notre avis, afin de sécuriser les lieux,  
décontaminer l'eau, transformer les méthodes d'élimination des déchets en fonction de ce qui est  
possible.

745 Nous sommes étroitement liés à la nature. Nous en faisons partie. Nous nous  
reconstruisons entièrement à partir de ces éléments. Nous ne pouvons salir la nature sans être  
affectés. Je vais terminer là-dessus.

**LA PRÉSIDENTE :**

750 Merci. Est-ce que vous, que ce soit vous-même ou des membres de votre association,  
avez fait des représentations auprès de vos municipalités ou auprès de la MRC, entre autres,  
pour signifier votre vision de la gestion des matières résiduelles? Vous parlez, entre autres, du  
droit de regard, du recyclage, etc.

755 **Mme SOPHIE GILBERT :**

Oui, ce que je pourrais répondre à ça, c'est qu'en fait, il y a le Collectif, présentement,  
Alerte à l'enfouissement qui fait beaucoup d'actions en fonction de ça. Et nous, on est en accord  
760 avec leur position. Donc, on soutient le Collectif Alerte à l'enfouissement dans leur position,  
présentement.

Au niveau de chaque organisme, on est 35 membres, je ne peux pas vous dire ce que  
chacun a fait, il faudrait que je me renseigne. Je ne suis pas au courant.

765 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne demande pas ça de façon individuelle, mais est-ce que justement vous avez  
transmis... comment ça a été reçu votre position par rapport à la MRC, entre autres? Et puis est-  
770 ce que vous avez sensibilisé les maires de la région à votre vision?

**Mme SOPHIE GILBERT :**

775 On est en processus de, je vous dirais, parce que c'est un dossier qui est arrivé, on a  
commencé à s'en occuper au niveau des audiences publiques. Donc, il était encore même assez  
récent au mois de... je pense qu'on a demandé des audiences publiques à la fin octobre. Donc,  
ça donne juste deux mois à ce niveau-là. Parce qu'avant ça, en ce qui nous concerne au Réseau,  
on n'avait pas pris ce dossier-là.

780 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**Mme DENISE BROUILLARD :**

785 Mais au niveau de toutes les tables de concertation où le Réseau est présent, les  
principes fondamentaux, une approche différente, une approche raisonnable, une approche qui  
tient compte de la santé des femmes, des enfants, tout ça, c'est des principes qui ont été  
développés largement quant aux corporations régionales de développement, etc.

790 **Mme SOPHIE GILBERT :**

Oui, ça, c'est vrai.

795 **Mme DENISE BROUILLARD :**

800 Donc, à différentes instances, il y a eu... comme tel, le droit de regard, je ne pourrais  
pas vous répondre, sauf que le Réseau a pris position publiquement pour la santé des femmes à  
plusieurs occasions et sur quel type de développement régional il devrait avoir aussi.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

805 Depuis quand avez-vous été mises au courant de l'agrandissement du site? C'est  
l'audience publique qui vous a mises au courant, qui a saisi le Réseau?

**Mme SOPHIE GILBERT :**

810 Avant les audiences publiques, au niveau du Collectif. Moi, je pense que c'est comme ça  
qu'au Réseau, j'ai été au courant. C'est par le réseau du Collectif Alerte à l'enfouissement, qui  
nous a sensibilisés.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

815 Et c'est quand? Ça remonte à quand dans le temps?

**Mme SOPHIE GILBERT :**

Je dirais début de l'automne, septembre, octobre.

820 **Mme DENISE BROUILLARD :**

Mais le réseau avait aussi déposé un mémoire à Lachute...

825 **Mme SOPHIE GILBERT :**

Oui, c'est vrai.

**Mme DENISE BROUILLARD :**

830 ... dans le cadre des travaux qu'il y avait par rapport au site d'enfouissement là-bas.

**LA PRÉSIDENTE :**

835 Estimez-vous que la question du droit de regard au niveau d'une MRC, c'est suffisamment important que ça devrait impliquer un référendum?

**Mme SOPHIE GILBERT :**

840 Je peux difficilement répondre au nom de tous nos membres. Je pourrais dire que personnellement, je crois que ce serait une alternative intéressante de poser la question à la population pour qu'elle puisse se positionner et influencer les élus directement.

**Mme DENISE BROUILLARD :**

845 Je pense aussi qu'on a comme responsabilité au niveau de préserver les ressources. Puis je pense aussi, tant qu'il n'y aura pas non plus de large éducation, tant qu'on ne sera pas convaincus que les bacs de recyclage, les choses sont vraiment recyclées ou qu'est-ce qu'il est possible de faire avec, tant que l'enfouissement sera si peu cher par rapport au coût réel, qui n'est pas dedans... quand on parle de la santé, quand on parle des coûts aussi environnementaux,  
850 moi, je pense qu'un référendum, oui, mais lié à une campagne où la population est à même de saisir tous les enjeux. Parce que c'est important aussi, là.

855 Tu sais, quand on a choisi de vivre dans les Laurentides, les Laurentides, c'est le symbole des lacs. C'est le symbole du plein air et on fait encore beaucoup de promotion. Je regardais les publicités de la MRC sur la qualité de vie dans la MRC puis, bon, c'est des feuillets qui paraissent aussi des fois dans le Journal de Montréal pour attirer des nouveaux résidents, résidentes, bien, il faut qu'ils l'aient la réelle qualité. Puis moi, je suis convaincue qu'on doit être maître d'oeuvre. Puis on doit avoir, les gens de la MRC, les moyens de l'exercer aussi pour avoir un contrôle sur la qualité de notre environnement.

860

**LA PRÉSIDENTE :**

865

Dans certains mémoires ou certaines présentations, ça revient même dans plusieurs l'importance d'avoir un coût comparable, tout au moins comparable, enfouissement versus le réemploi, le recyclage, la valorisation des matières résiduelles qui peuvent l'être.

870

Et certains ont proposé qu'il devrait y avoir un droit qui s'exerce, soit via la MRC ou une autre instance, de façon à ce qu'il y ait des sommes d'argent qui soient ramassées dans un fonds et, que ce soit au niveau du générateur, par exemple, de déchets, qui fasse en sorte qu'on mette ces sommes d'argent là au service de la mise en application du réemploi, du recyclage, de l'éducation, mais aussi une partie du fonds pourrait servir à compenser les localités qui recevraient des matières résiduelles. Comment vous voyez ça une approche comme ça?

875

Là, je ne négocie pas avec vous votre approche de régionalisation. Mais quand même, même s'il y a une approche de régionalisation, il n'en demeure pas moins que d'ici à ce qu'on trouve des technologies, qu'on a peut-être déjà inventées mais qu'on ne connaît pas là, il reste quand même qu'il va falloir éliminer une certaine partie de matières résiduelles. Alors, ça implique des lieux d'enfouissement ou des incinérateurs. Ça implique qu'il y ait des nuisances. Même si on les contrôle le mieux possible, il peut y avoir encore certaines nuisances.

880

Alors, comment vous voyez ça un fonds visant à compenser par des mesures autres que de contrôle environnemental, mais d'optimisation de l'environnement? Est-ce que c'est pour vous une approche éthique, d'équité? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à ça?

885

**Mme DENISE BROUILLARD :**

890

On ne s'est pas penchés là-dessus. Tu sais, on a été vraiment sur le fond au niveau des principes du type de développement qu'on voyait nécessaire pour la santé des femmes et des enfants. C'est sûr que s'il y a des mesures transitoires, elles ne peuvent pas être transitoires à long terme. Puis c'est sûr qu'un fonds, par exemple, ne paiera jamais des parents à qui un enfant a une maladie ou que... il y a des conséquences humaines qui n'ont pas de prix.

895

Tu sais, moi, je pense que temporairement, il peut peut-être y avoir des choses. Mais là, je m'avance sur une chose que je n'ai même pas réfléchi. Qu'est-ce qu'il nous semble, en tout cas, c'est qu'il faut... si on discute aujourd'hui, bien, ça va s'appliquer quand?

900

Donc, on a souvent vu des mesures transitoires devenir pas mal permanentes. Ça, c'est un danger aussi. Dans ce sens-là, je me dis: il faut voir dès maintenant c'est quoi les plans pour la régionalisation, puis il faut avoir des objectifs clairs. Si on s'enlève sur la transition, puis que la régionalisation n'est pas là, bien, on va être encore hors champ, moi, je pense, dans quelques années, parce que dans quelques années, tu sais, ça ne sera plus suffisant ou etc.

**Mme SOPHIE GILBERT :**

905            Puis je rajouterais que des principes qu'on soutient, par exemple, c'est la réduction à la base de tout ce qui est...

              Par exemple, juste les emballages, là on peut penser au styrofoam, qui est quelque chose qui se retrouve partout, ça demande aussi la participation des compagnies qui produisent les emballages. Là, je parlais de styrofoam, mais de toutes sortes. Mais ça, c'est des idées à long terme. Donc, c'est un travail de fond qu'il faut faire auprès des compagnies qui produisent ce qui est de trop, si on veut.

              C'est sûr que, comme vous dites, il va en avoir des matières résiduelles. On est X millions, ça prend des lieux. Je pense que ça prend des plans réalistes et qu'on les respecte aussi. Et je crois, et je peux m'avancer en tant que coordonnatrice du réseau, s'il y avait un comité régional où les gens étaient invités à penser cette stratégie-là, nous, en tant qu'organisme, on pourrait participer à quelque chose comme ça. Donc, on est ouverts à aller de l'avant et trouver des solutions concrètes et réalistes. On n'est pas seulement dans l'idéalisme.

920

**LA PRÉSIDENTE :**

              Donc, pour vous, l'équité interrégionale, l'équité intergénération, c'est important...

925

**Mme SOPHIE GILBERT :**

              C'est essentiel.

**LA PRÉSIDENTE :**

930

              ... cette approche-là que vous souhaitez qui soit mise en place et une pensée à long terme aussi...

**Mme SOPHIE GILBERT :**

935

              Tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

940

              ... pour éviter d'être pris continuellement avec des problèmes qu'il faut régler en urgence.

**Mme SOPHIE GILBERT :**

              C'est ça, tout à fait.

945

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce que vous attendez du message à livrer.

950 **Mme SOPHIE GILBERT :**

Oui.

955 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

**Mme DENISE BROUILLARD :**

960 Juste pour vous expliquer, on a essayé d'illustrer de l'eau, de l'eau, c'est tellement bon. Mais de l'eau contaminée, mais des fois elle est contaminée, on ne la voit pas. Alors, nous autres, on a essayé d'illustrer par notre pichet que quand... ça, c'est les métaux qu'on se collait sur les chandails, qui sont à l'intérieur de cette eau-là, puis ça peut être très insidieux. Puis quand on réalise, bien, des fois il est trop tard ou les impacts sont permanents pour la santé des  
965 personnes.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci pour votre témoignage.

970 **Mme SOPHIE GILBERT :**

Merci.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous allons prendre une pause de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

980 \*\*\*\*\*

REPRISE DE LA SÉANCE

**LA PRÉSIDENTE :**

985 Nous invitons madame Roxanne Léveillé, madame Fanny Charbonneau et madame Sandy Perreault, s'il vous plaît.

**Mlle FANNY CHARBONNEAU :**

990 Bonjour, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

995 Bonjour.

**Mlle FANNY CHARBONNEAU :**

1000 Nous sommes des jeunes citoyennes de Sainte-Sophie et de Saint-Jérôme. Nous prenons à coeur un projet d'une telle envergure puisqu'il nous touche directement et nous croyons qu'il affectera considérablement notre qualité de vie pour les années à venir. Si nous en négligeons les effets, nous courrons directement à notre propre destruction.

(LES INTERVENANTES FONT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1005 **Mlle FANNY CHARBONNEAU :**

**Fin de la phrase à la page 4: «(...) lorsqu'ils les voient s'accumuler à leur porte.»**

1010 Les dirigeants d'Intersan semblent essayer de nous faire croire qu'il n'y a pas de meilleures solutions que l'enfouissement. Pourtant, nous, on en a trouvé plusieurs. D'abord, le recyclage, c'est une idée simple et pratique qui est à la portée de tous.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Voulez-vous vous identifier, s'il vous plaît, pour les transcriptions? Par la suite, on va discuter avec vous.

1020 **Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

Roxanne Léveillé.

**Mlle SANDY PERREAULT :**

1025 Sandy Perreault.

**Mlle FANNY CHARBONNEAU :**

1030 Fanny Charbonneau.

**LA PRÉSIDENTE :**

1035 Alors, vous prônez le réemploi, le recyclage. De toute façon, le projet du promoteur tient en compte l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de réemploi et de recyclage. Il se garde tout de même une marge de manoeuvre si jamais cet objectif-là n'est pas atteint.

1040 Vous proposez qu'il y ait des bacs dans toutes les familles. Mais il y a aussi les industries, commerces et institutions où il faut qu'il y ait du recyclage, et c'est peut-être moins facile à gérer, entre autres les déchets dangereux qui sont produits dans les petites industries ou dans les moyennes industries.

1045 Avez-vous pensé comment on devrait faire en sorte de contrôler les déchets qui sont produits là pour éviter que ça se retrouve, s'ils sont contaminés avec des substances dangereuses, d'une certaine façon dans des sites d'enfouissement?

**Mlle SANDY PERREault :**

1050 Bien, c'est certain que s'il y a un centre de tri, ils devraient tenir compte... s'il y a moins de camions qui arrivent au centre régional, ça va être plus facile de dire: «Bon, ces déchets-là sont contaminés. Alors, il va falloir les traiter à part.» Tandis qu'à 300 camions par jour, c'est totalement impossible de faire un tri, à mon avis, ou sinon, il va falloir vraiment que... ça va être sûrement coûteux.

1055 Ça fait que c'est pour ça que si c'était régional, ça serait mieux, puis ça devrait nous préoccuper davantage faire ce tri-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1060 D'accord. Vous êtes préoccupées par la qualité de l'environnement, par l'eau souterraine.

**Mlle SANDY PERREault :**

1065 Oui, surtout.

**LA PRÉSIDENTE :**

Aussi?

1070 **Mlle SANDY PERREault :**

1075 Oui. D'après nous, juste la contamination de la nappe phréatique, ça devrait être assez pour arrêter le projet. Même si on oublie les idées de recyclage que, bien sûr, on est vraiment pour le recyclage, mais juste pour les déchets, là, le site n'est déjà pas convenable. Alors, ça devrait être assez, d'après moi, pour fermer le site puis empêcher qu'il s'agrandisse.

**LA PRÉSIDENTE :**

1080 Est-ce que vous estimez que ça devrait être obligatoire la recherche de sites, de lieux, si vous voulez, les plus propices en termes de protection de l'environnement lorsqu'on fait une sélection de site?

**Mlle SANDY PERREAULT :**

1085 C'est sûr qu'il faut que ça soit étudié, là. Ça ne devrait jamais être pris au hasard, comme celui-là qui a été choisi il y a 40 ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1090 Puis du côté de l'information, comment vous voyez ça? Plusieurs personnes ont souligné qu'elles souhaiteraient être davantage informées. Elles auraient souhaité être davantage informées. Est-ce qu'il y a des solutions que vous pouvez amener pour que les gens aient davantage de l'information sur ce qui s'en vient dans leur localité, dans leur MRC, entre autres?

1095 **Mlle SANDY PERREAULT :**

Oui, peut-être. Je ne sais pas comment ils pourraient faire ça, là. Un projet d'information par des dépliants ou par la radio, la télévision, je ne sais pas.

1100 **Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1105 À l'école aussi, ce serait une bonne idée qu'on en parle beaucoup plus. Je ne pense pas qu'ils en parlent beaucoup dans les écoles. Ce serait vraiment une bonne idée d'inciter les jeunes à faire du recyclage, à faire du compostage. Puis les jeunes, c'est l'avenir. Donc, c'est eux qui vont changer le Québec pour faire un Québec qui recycle, puis qui, en recyclant, bien, nécessairement on a beaucoup moins de déchets dans les dépotoirs.

**LA PRÉSIDENTE :**

1110 Est-ce que vous pensez que justement, les gens devraient gérer davantage leurs matières résiduelles au niveau plus régional ou comment vous voyez ça?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1115 Bien, je pense que ça serait par région, comme plusieurs l'ont dit. Chaque région aurait un dépotoir. Puis c'est ça, si tout le monde fait du recyclage, fait du compost, la réutilisation, il va y en avoir beaucoup moins. Puis c'est plus facile à gérer aussi. Puis c'est plus facile de mettre des lois qui fonctionnent bien quand c'est un petit centre.

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis pour vous, votre perception, est-ce que l'environnement, c'est un domaine important? On sait que la santé, c'est important. Mais l'environnement, vous voyez ça comment dans vos priorités?

1125

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

Bien, la santé, l'environnement sont directement liés. Si on ne garde pas notre environnement sain, c'est sûr que notre santé va être brimée. Et je pense que dans une société qui voit beaucoup la santé comme quelque chose d'important devrait voir l'environnement aussi important, puisqu'ils sont liés les deux ensemble.

1130

**LA PRÉSIDENTE :**

1135

Est-ce que vous avez l'âge de voter?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

Moi, oui, pas les autres.

1140

**LA PRÉSIDENTE :**

Lorsque quelqu'un vient à votre porte pour vous dire, que ce soit au niveau municipal ou autre, dire: «Voici, c'est ça que je propose comme programme», est-ce que vous posez des questions sur l'environnement?

1145

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

Comme j'ai eu ma majorité v'là pas longtemps, je n'ai pas vraiment participé aux débats politique, mais ça m'intéresse quand même. Puis je pense qu'on peut avoir des réserves sur... un parti a des bons côtés. Puis il faudrait, ça aussi, je pense que les jeunes devraient être plus interpellés dans la politique, parce que je ne pense pas que ça les intéresse beaucoup, là.

1150

**LA PRÉSIDENTE :**

1155

Est-ce que, d'après vous, c'est parce qu'ils sentent qu'ils n'ont pas de place?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1160 Oui, parce qu'ils n'ont pas le droit de vote, mais ils ont le droit de parole, par exemple, là, mais...

**LA PRÉSIDENTE :**

1165 Et pour vous, les jeunes, les amis que vous avez, est-ce que vous pensez qu'ils vont être plus exigeants au niveau de l'environnement dans le futur ou si ce n'est pas vraiment quelque chose qui s'en vient fort, ça?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1170 Je pense que oui. Parce que je pense que mes parents ne tenaient pas vraiment compte de l'environnement. Je pense qu'ils connaissaient moins un peu les dangers que l'humain pouvait faire à l'environnement. Puis je pense qu'il y a quand même un peu du progrès dans la...

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

L'information?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1180 Oui, l'information.

**LA PRÉSIDENTE :**

1185 Comment avez-vous été particulièrement sensibilisées à l'environnement? Est-ce que c'est à l'école ou par vos parents, à la famille, ou à la télévision ou un mélange de tout ça?

**Mlle ROXANNE LÉVEILLÉ :**

1190 Moi, c'est un mélange. Je sais pas les autres.

**Mlle SANDY PERREAULT :**

1195 C'est surtout à l'école parce que, dès le primaire, j'ai fait l'école internationale, puis ils étaient vraiment axés sur l'environnement, puis ça m'a sensibilisée.

1200 Comme quand j'étais au primaire, il fallait trouver dix façons d'économiser l'eau, puis c'était comme un devoir, puis ça, ça m'a vraiment beaucoup marquée. Comme depuis ce temps-là, j'ai continué à faire ces dix solutions-là, puis je pense que depuis ce temps-là, j'ai économisé beaucoup d'eau.

1205 Puis c'est l'année internationale de l'eau cette année, l'air. Puis c'est relié d'ailleurs à la cause qu'on traite, parce que la nappe phréatique est contaminée. Ça fait que je trouve que c'est important les petits gestes, mais si on économise l'eau, puis après on s'en va la polluer, ça ne donne plus rien. Alors, il faut se conscientiser de ce côté-là aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1210 Puis pour vous, c'est important que le Québec ait cette image-là de protection de l'environnement?

**Mlle SANDY PERREault :**

1215 Oui, surtout qu'on a beaucoup de ressources d'eau comparativement à d'autres pays. Donc, on est plus chanceux. On doit aussi être plus responsables en même temps.

**LA PRÉSIDENTE :**

1220 Merci de votre témoignage.

Nous invitons maintenant l'Association pour une gestion écologique des déchets dans le Haut-Richelieu.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1225 Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

1230 Bonjour!

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1235 Mon nom, c'est Claude Chagnon, président de l'A.G.É.D du Haut-Richelieu. Je suis accompagné de monsieur Jacques Morazin, qui est secrétaire trésorier.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**Fin de la phrase à la page 1: «(...) propriétaire majoritaire de Compo-Haut-Richelieu.»**

1240 **M. JACQUES MORAZIN :**

Je ne voudrais pas faire un historique complet de tout ce qui s'est passé dans le projet de Compo-Haut-Richelieu. Il suffit de dire qu'il y a eu une étude d'impact qui a été déposée en

1245 octobre, que le BAPE a tenu des audiences publiques, a soumis son rapport en juin 2001 qui spécifiait, et je cite:

*«À l'issue de son mandat, la commission conclut que le projet n'est pas acceptable.»*

1250 Plus de 30 mois après le dépôt du rapport du BAPE, il n'y a encore pas de décision. C'est une situation que l'on déplore. Et on a vécu tout le processus de l'évaluation environnementale avec ses aléas et on y a réfléchi. Et c'est le fruit de cette réflexion que l'on veut maintenant livrer aux participants à l'audience publique sur le projet de Sainte-Sophie, au BAPE et au gouvernement du Québec.

1255

**M. CLAUDE CHAGNON :**

L'évaluation environnementale est un processus d'une très grande valeur. Il a comme double objectif d'informer le public, qui peut alors faire part de ses préoccupations et donner son avis et d'éclairer le gouvernement dans sa fonction de décideur.

1260

Considérant que le contexte social est en perpétuel changement et croyant que tout processus demeure perfectible, l'A.G.É.D offre donc ses réflexions sur des points bien précis.

1265

**M. JACQUES MORAZIN :**

Le premier point que l'on veut aborder, c'est le projet en lui-même. Et je vous fais grâce de tout l'historique que vous trouvez dans le mémoire.

1270

Il y a eu effectivement dans ce projet-là trois demandes: une en 89, une en 93 et une en 98. Le ministère de l'Environnement a décidé de considérer cette demande de 98 comme une continuité de la demande de 93, en dépit de différences très marquées que nous allons revoir rapidement.

1275

Du côté du promoteur, le contrôle du projet est passé d'une entreprise d'envergure très locale à un promoteur dont le propriétaire majoritaire est un organisme public, la MRC du Haut-Richelieu, qui est associé à un propriétaire minoritaire très présent en tant que filiale d'une multinationale de l'industrie des déchets, Sita Canada, pour ne pas la nommer, comme elle se nomme maintenant, autrefois connue sous le nom de Matrec.

1280

Du côté de la localisation, il y a eu aussi des changements très marqués. Il a été relocalisé de l'est de l'ancien site d'enfouissement vers le côté opposé, au sud-ouest, de là à là. C'est le même projet.

1285

Il y a eu des changements très majeurs au niveau de l'ampleur. La capacité est passée d'environ 0,8 million de tonnes métriques de déchets à 3.9 millions, plus de quatre fois, presque cinq fois la capacité. Et la durée de vie est passée de 5.5 ans à 25 ans, entre la demande de 93 et celle de 98.

1290 Les caractéristiques techniques ont beaucoup changé. En 98, on a introduit des nouvelles caractéristiques, creusage sous la nappe phréatique, installation de membranes, captage des biogaz, toutes des choses qui n'y étaient pas dans le projet pour lequel on avait demandé une autorisation en 93.

1295 L'A.G.É.D. du Haut-Richelieu considère qu'un projet essentiellement nouveau ne devrait pas être considéré comme la continuité d'un ancien projet déjà en cours et ainsi échapper à l'application des normes les plus récentes en vigueur.

1300 De là, notre réflexion numéro 1. Le ministère de l'Environnement devrait se donner des normes qui lui permettent d'exiger qu'un projet en cours soit considéré comme un nouveau projet, assujetti aux normes actuelles, dans le cas où il y a modification en ce qui a trait: au promoteur, à la localisation, à l'ampleur ou aux caractéristiques techniques.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1305

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 3: «Comme on l'a constaté (...).»**

**Fin de la phrase à la page 4: «(...) jusqu'à la décision du Conseil des ministres.»**

1310

**M. JACQUES MORAZIN :**

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1315

**Début de la phrase à la page 4: «Les modes de diffusion (...).»**

**Fin de la phrase à la page 4: «(...) sous forme numérisée.)**

1320

Il est intéressant de regarder ce qui s'est passé dans le cadre de l'audience publique sur le projet de Compo-Richelieu. 8 des 208 documents déposés par les organismes publics ou le promoteur, seulement 8 ont été déposés sous forme numérisée. Par contre, 55 des 118 mémoires ont été déposés sous forme numérisée.

1325

Est-ce que le public devancerait l'administration publique dans l'utilisation de l'Internet ou serait-ce que le promoteur et les organismes publics n'avaient pas vraiment la volonté de transmettre l'information sous une forme numérisée et d'en favoriser la consultation par le plus grand nombre possible de personnes?

Ceci nous amène à trois réflexions.

1330

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**Début de la phrase en page 5: «Réflexion 4 (...).»**

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1335

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 5: «Le promoteur prend (...)»**

1340

**M. JACQUES MORAZIN :**

**Fin de la phrase à la page 6: «(...) demandait une suspension de son projet.»**

1345

Vous conviendrez que c'est un peu étonnant. Nous sommes aussi au courant que le promoteur a transmis une opinion juridique, qu'on a essayé d'obtenir mais qui est protégée par la Charte des droits et des libertés, non pas par la *Loi sur l'accès*, mais la Charte des droits et des libertés en tant qu'opinion juridique. Mais on a su de source sûre que cette opinion soutient que le ministre de l'Environnement ne peut pas transmettre une recommandation au Conseil des ministres sur le projet aussi longtemps que le promoteur n'a pas officiellement donné avis que la version finale de son projet a été transmise au ministère.

1350

L'A.G.É.D. soutient qu'il est totalement inacceptable que le promoteur puisse contrôler, de fait, l'échéancier de réalisation de l'analyse environnementale, en la suspendant à loisir; retarder à loisir l'analyse environnementale en étalant ses documents dans le temps ou en donnant des documents incomplets; demander en tout temps que l'analyse environnementale soit suspendue et proposer ad infinitum des modifications qui prolongent indûment l'analyse environnementale.

1355

Notre réflexion numéro 8 est très courte. Le ministre de l'Environnement devrait avoir le pouvoir d'imposer au promoteur un échéancier pour la transmission d'une version finale de son projet, ce qu'il ne semble pas avoir.

1360

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1365

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 7: «Après la phase (...)»**

**Fin de la lecture du mémoire.**

1370

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Évidemment, on n'est pas mandaté pour discuter de ces points-là. On les reçoit. D'accord?

1375

Simplement pour vous dire qu'au BAPE, oui, nous évoluons de façon à permettre le plus possible que les documents soient sur Internet. Vous avez vu...

**M. JACQUES MORAZIN :**

1380 Ce n'est pas le BAPE que nous visons, madame.

**LA PRÉSIDENTE :**

1385 D'accord. Alors, vous, vous souhaitez, ce que je comprends, c'est que vous souhaitez que même dans la directive, ça soit demandé au promoteur de déposer tous ses documents sous forme informatique.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1390 Exact.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1395 Et aux organismes publics aussi. Je pense qu'on ne peut pas demander au public nécessairement de tout déposer, il y a des gens qui... le droit de déposer sous forme manuscrite est là. Mais les organismes publics, il n'y a plus personne qui n'est pas en mesure de déposer ses documents sous forme numérisée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1400 Alors, ce qu'on fait, nous, on va le faire, numériser.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1405 On le fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

1410 On la fait, la numérisation de l'ensemble des documents s'ils ne sont pas disponibles. D'accord?

Sur les autres points, on ne peut pas tellement discuter avec vous, là, parce qu'on n'a pas le mandat.

1415 **M. JACQUES MORAZIN :**

Non, je sais que ce n'est pas directement relié au mandat.

**LA PRÉSIDENTE :**

1420

Ça ne fait rien, vous prenez la tribune pour vous faire entendre, on comprend.

On comprend que vous souhaitez de la transparence sur tout le processus. Au moment où il y a des audiences publiques, vous recevez l'information, mais vous souhaitez qu'il y ait de l'information aussi en amont et en aval.

1425

Certains proposent justement que lorsque le promoteur dépose son étude d'impact, même si elle est considérée comme préliminaire, elle n'a pas eu le sceau officiel, que cette information-là soit rendue disponible de façon à ce que le public déjà puisse commencer à se préparer, que ce ne soit pas l'urgence du 45 jours pour prendre connaissance de 8 522 pages et puis de dire oui ou non. Comment vous voyez ça?

1430

**M. CLAUDE CHAGNON :**

Bien, en quelque part, il y a plus que ça. Ça, je le comprends aussi, mais il y a plus que ça. Il y a des modifications qui se font en période d'audiences publiques. Durant la deuxième partie, durant surtout la première partie, les modifications au projet devraient être rendues inacceptables, parce qu'elles ne feront pas partie des discussions et de l'analyse qui est faite par le public.

1435

1440

D'ailleurs, celles qui sont faites après aussi par les discussions qu'il y a entre le promoteur et le ministère suite au rapport du BAPE ne font jamais partie de ce qui est sur la table et qu'est-ce qui est analysé par le public.

1445

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais l'audience publique parfois sert de séance pour optimiser les choses. Un promoteur reçoit des opinions du public et puis il considère que c'est important. Donc, il veut l'améliorer son projet. Vous souhaitez que ça soit stagnant puis que...

1450

**M. CLAUDE CHAGNON :**

Il n'y a pas...

1455

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment vous voyez ça?

**M. JACQUES MORAZIN :**

1460

Durant cette période-là, durant la période de l'audience publique, je pense qu'il est tout à fait déraisonnable de changer. Et on en cite un exemple.

1465 Durant la première partie de l'audience publique, le deuxième soir, le promoteur a déposé  
une nouvelle étude en changeant complètement les voies d'accès. Cette nouvelle étude, il en a  
parlé. La nouvelle étude est devenue disponible sous format papier, évidemment, deux jours plus  
tard et le registre était déjà fermé, il n'y avait plus moyen de poser une seule question sur ça.  
Alors essentiellement, c'est une modification qui a été faite et qui n'a jamais fait partie de  
l'audience publique.

1470 Et la deuxième modification sur la géométrie, pire encore, elle a été faite en deuxième  
partie des audiences pendant que les gens préparaient leur mémoire; pendant que les gens  
soutenaient leur mémoire, pas les préparaient, durant la deuxième partie de l'audience. Alors,  
moi, j'appelle ça une moquerie de la transparence.

1475 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1480 **M. JACQUES MORAZIN :**

C'est une moquerie de la transparence. Alors, votre suggestion que peut-être il devrait y  
avoir une divulgation des versions préliminaires, j'en suis, je suis bien d'accord. En fait, il faudrait  
que les promoteurs consultent les populations, consultent les élus, avant de faire leur étude  
d'impact, aient des mécanismes de consultation très élaborés.

1485 Maintenant, ça, c'est difficile de l'imposer à des promoteurs privés et c'est pour ça qu'on  
s'en tient au processus d'évaluation qui est contrôlé et contrôlable.

1490 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste pour bien comprendre votre point, c'est que vous nous dites qu'à un moment donné,  
un nouveau document est apparu et que le registre était fermé au moment où cette information-là  
a été rendue disponible, le registre d'une séance publique.

1495 **M. JACQUES MORAZIN :**

Le registre de toute la semaine.

1500 **M. CLAUDE CHAGNON :**

De toutes les séances.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

De toute la semaine, était fini...

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1510           Était fermé.

**LA PRÉSIDENTE :**

1515           ... dans la journée même. La journée même où vous étiez en audience, le registre était fermé et une nouvelle information est arrivée.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1520           Est arrivée, exactement.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1525           Vous pourrez vérifier avec la commissaire. J'ai essayé de lui faire... j'ai demandé à la commissaire à ce moment-là, personnellement, de rouvrir le registre pour poser des questions, elle m'a dit: «Ce n'est pas possible, on n'a plus le temps.»

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1530           Le problème, c'est qu'il faut peut-être faire attention entre le concept de bonification d'un projet...

**LA PRÉSIDENTE :**

1535           C'est ça.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1540           ... et le concept de modification, comme il a été le cas dans notre dossier. La bonification, je pense, devrait être issue de recommandations qui sont conclues dans le rapport du BAPE. Suite à ça, je pense que le promoteur ne pourrait faire autrement que bonifier son projet en acquiesçant aux recommandations du BAPE.

1545           Mais des modifications qui ne peuvent être étudiées... puis même si elles avait été déposées une journée avant la séance d'information, on sait que ça prend beaucoup de temps et la période est déjà assez courte pour évaluer tous les paramètres d'un dossier de cette ampleur-là, que c'est impossible pour le public et même pour les élus municipaux des régions concernées de le faire.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1550

J'aurais une dernière question, si vous permettez. C'est le fruit de la réflexion que vous avez faite à la suite de votre expérience...

**M. JACQUES MORAZIN :**

1555

Qui se continue, qui n'est pas terminée encore.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1560

... à Saint-Athanase. Mais est-ce que vous avez essayé d'évaluer le processus du dossier actuel? En d'autres termes, avez-vous participé à l'audience de Sainte-Sophie et est-ce qu'il y a une certaine évolution que vous avez remarquée par rapport aux conclusions que vous nous présentez aujourd'hui sur votre expérience d'audience?

**M. JACQUES MORAZIN :**

1565

Pour être très honnête, non, nous n'avons pas essayé d'évaluer celui de Sainte-Sophie. Le nôtre est encore très actif et requiert à peu près toutes nos énergies. Même s'il n'est pas... au niveau technique, il est encore ouvert, il n'y a pas de décision, et je peux vous dire qu'il est encore très actif. Et nous sommes encore très actifs, mais pas au même niveau, évidemment. C'est une décision politique maintenant qui est en cours.

1570

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1575

Donc, je comprends que vous nous livrez votre réflexion, vous profitez de l'occasion de...

**M. JACQUES MORAZIN :**

1580

Oui.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

1585

... de l'audience sur l'agrandissement du LES ici à Sainte-Sophie pour nous faire part de vos préoccupations au regard du règlement sur l'évaluation environnementale.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1590

C'est ça, et qui rejoignent certaines des préoccupations du président du BAPE qu'il a exprimées lors d'une entrevue aussi, certaines.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

1595 Ce qu'on croit, je pense que ce qu'on croit des failles dans le processus, qui probablement n'ont pas été vues ou étudiées, le demeure pour n'importe quel projet et dans n'importe quel processus d'audience publique.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1600 Il faut dire qu'on avait un processus peut-être un peu spécial, en ce sens que c'est un organisme public qui demande essentiellement, la MRC elle-même qui demande.

1605 Un promoteur privé a toujours intérêt ou devrait toujours avoir intérêt à ce que son projet avance le plus rapidement possible. Un promoteur public, un organisme public peut se permettre d'attendre.

**LA PRÉSIDENTE :**

1610 D'accord. Vous savez, le processus, peut-être qu'on n'a pas tout utilisé la marge de manoeuvre qu'il offre. Entre autres, l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* dit que le ministre peut demander au BAPE d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement.

1615 Alors, votre proposition de requérir le BAPE pour faire une médiation après une audience, peut-être que c'est quelque chose qui est possible, même dans le cadre actuel.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1620 Je ne nie pas que ce soit possible ou impossible, les avocats, les juristes le décideront, mais soit que ça devienne une norme et non pas simplement une possibilité, que ça devienne quelque chose, une avenue à laquelle on a recours quand il le faut. On ne demande pas quand les bonifications, et tout le monde est d'accord que les bonifications sont là, mais souvent...

1625 Et j'insiste peut-être pour souligner un point. Pourquoi un promoteur se casserait-il la tête à présenter un projet qui prête à la contestation, s'il sait qu'il peut négocier en secret par la suite son projet?

**LA PRÉSIDENTE :**

1630 D'accord. Je veux vous entendre aussi sur le suivi environnemental. Parce que souvent, les gens nous disent: «Il y a l'audience public. Là, c'est transparent. On a les chiffres, tout ça. Puis après ça, on n'entend plus parler de rien. On est venu solliciter notre point de vue et puis par la suite, bien, il faut passer par presque la *Loi de l'accès à l'information* pour avoir la qualité de l'eau souterraine, entre autres.»

1635 Trouvez-vous que ça devrait être de l'information qui soit rendue disponible même sur Internet ça aussi, le suivi?

**M. JACQUES MORAZIN :**

1640 Le suivi durant la période de négociations ou...

**LA PRÉSIDENTE :**

Non, par la suite, si un projet est autorisé, par exemple.

1645

**M. JACQUES MORAZIN :**

Par la suite, ça devrait.

1650

**M. CLAUDE CHAGNON :**

Ah! oui, ça, c'est...

1655

**M. JACQUES MORAZIN :**

Ça devrait. Je pense que durant la période de négociations, il faut préserver la latitude du gouvernement pour faire des négociations avec le promoteur, pour faire sa propre analyse environnementale. Il est normal que ça ne se fasse pas sur la place publique.

1660

Mais par contre, si le résultat est un projet, et c'est ce qu'on dit ici, le résultat est un projet qui est substantiellement différent du projet qui a été étudié, bien, remettez-le sur la place publique. Parce que ce que vous avez demandé au BAPE et au public de considérer, ce n'est plus la même chose qui est là. Alors, remettez-le sur la place publique et donnez une chance une deuxième fois d'obtenir un avis, peut-être pas sous la forme d'une audience, mais sous la forme

1665 d'une médiation, si le besoin se fait sentir, mais de le rendre public avant que le ministre donne sa décision ou que le Conseil des ministres donne sa décision.

**LA PRÉSIDENTE :**

1670

Moi, je vous invite à envoyer votre mémoire, étant donné que ça ne concerne pas spécifiquement ce projet-là mais globalement l'approche, au ministre de l'Environnement, avec une lettre accompagnant pour dire que c'est une réflexion due à vos expériences passées.

1675

Parce que nous, il fait partie de l'ensemble de la documentation, mais on n'a pas un mandat pour examiner cet aspect-là. Ça fait qu'en toute honnêteté, je dois vous dire qu'il est important que vous le livriez à ceux qui peuvent le regarder et faire un bout de chemin avec ça.

**M. JACQUES MORAZIN :**

1680 On avait l'intention de le faire et de l'envoyer aussi au président du BAPE.

**LA PRÉSIDENTE :**

1685 D'accord. Merci de votre témoignage.

**M. CLAUDE CHAGNON :**

Merci.

1690 **M. JACQUES MORAZIN :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1695 Nous invitons maintenant Enviro Mille-Îles.

**M. MARTIN DRAPEAU :**

1700 Bonjour! Donc, mon nom est Martin Drapeau. Je suis président d'un organisme qui s'appelle Enviro Mille-Îles. Je suis aussi secrétaire au Conseil régional d'environnement des Laurentides, au conseil d'administration.

1705 Je devais être présent, hier, à la présentation du CRE. Malheureusement, bon, ils ont passé plus tôt que prévu. Donc, je vais faire en tout cas une présentation relativement à Enviro Mille-Îles, mais il faut comprendre que nous, le mémoire qu'on a fait...

1710 Moi, j'ai participé à la rédaction du mémoire du CRE. Il faut bien comprendre qu'à quelque part, il y a beaucoup de similitudes. Cependant, ce que je veux faire, c'est aller plus en profondeur sur certaines problématiques qu'on voit dans des sites d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie, puis aussi en particulier le site en question.

1715 Donc, juste pour vous présenter notre organisme, nous, Enviro Mille-Îles, c'est un organisme qui a été créé en 2000, lancé officiellement en 2001. Ce qu'on vise, c'est sensibiliser la population de la couronne nord en matière d'environnement. Pour commencer, c'est sûr qu'on cible davantage la MRC Thérèse-de-Blainville, parce qu'on ne peut pas s'étendre beaucoup. On est quand même un organisme assez jeune. Puis entre autres, ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est la gestion des matières résiduelles, puis la problématique de l'eau. Mais il y a évidemment beaucoup d'autres dossiers dans lesquels on est présent.

1720

Donc, moi, j'ai assisté aux séances. J'ai lu aussi la documentation qui a été remise par le promoteur. Puis j'aimerais vous parler de...

1725 J'ai un ami qui s'appelle Raymond Cloutier, que vous connaissez d'ailleurs, je pense. En passant, il faut fait dire bonjour, puis il trouve que vous faites un bon travail. Donc:

*«Le représentant du...»*

1730 Disons que monsieur Cloutier avait soumis un mémoire en 1994 concernant un site d'enfouissement à Sainte-Anne-de-Larochelle, qui a été fermé par la suite. Disons que ce qu'on disait là-dedans, c'est que, bon:

*«Le représentant du promoteur a mentionné qu'une étude de la US EPA rapporte que la membrane de PHED n'est pas parfaite et qu'elle coulera.»*

1735 Ça, ces les membranes PHED, apparemment que ça n'a pas tellement évolué depuis ces dernières années-là, en tout cas à ce que je sache.

1740 *«(...) ce qui se fait de mieux, la double membrane de polyéthylène à haute densité (incluant les sites composites avec membrane) va couler à raison de 20 gallons par acre par jour, même si elles sont installées selon les meilleures et les plus coûteuses procédures de contrôle possible. Ce taux de fuite est causé par des trous d'épingle produits pendant la fabrication ou par des trous causés au moment de la construction du site. Un examen a révélé que les meilleures soudures comportent des perforations.*

1745 *En plus de fuites causées par des trous d'épingle et les joints défectueux, de nouvelles données scientifiques indiquent que le PHED permet à certains produits chimiques d'imbiber la membrane assez facilement. En 1991, l'Université du Wisconsin a démontré qu'une solution diluée de solvants communs de chlorures, de benzène...»*

1750 - retenez bien le mot benzène... excusez, le toluène -

1755 *«... benzène, xylène, toluène, trichloroéthylène et de méthylène, attaque la porosité du PHED et se diffuse sur une période de 1 à 13 jours. Une membrane de PHED d'une épaisseur de 1.5 mm coule en moins de deux semaines.»*

1760 Donc, juste pour vous dire un petit peu... bon, ça, le petit graphique que vous voyez là, c'est une partie du mémoire de Raymond. Donc, ce que ça montre, c'est une cellule d'enfouissement, mais ça, c'est l'ancienne technologie par diffusion ou...

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Élimination naturelle?

1765 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Non, il y avait un autre nom, là. En tout cas...

1770 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Atténuation?

1775 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Atténuation, oui, c'est ça, bon. C'est ça, mais essentiellement, bon, on nous dit, bien, ce qui se produit, bon, essentiellement, c'est qu'évidemment quand on parle d'atténuation, le lixiviat va descendre, puis il va aller attaquer la nappe phréatique, puis il va se diffuser dans le sens, évidemment ce n'est pas linéaire là, ça va aller dans le sens de l'écoulement de l'eau. Donc, les lixiviats vont s'en aller dans la direction de l'écoulement de l'eau de la nappe souterraine, évidemment.

1780 Ce qui est intéressant aussi, c'est que Raymond était allé sur un site d'enfouissement de Laidlaw à Toledo, Ohio, en septembre 92. Il nous a rapporté quelques photos intéressantes. On était en train de construire une cellule d'enfouissement. C'est ça, là, c'est l'équipe qui est là.

1785 Si vous regardez un petit peu, à peu près ici là, bien, en tout cas vous voyez probablement, là, il y a des inscriptions en blanc à certains endroits sur la cellule. Si on s'approche un peu, il y a des trous qui ont été rapiécés. Je pense que les trous sont assez gros, les gens les voient. Donc, un autre beau trou. Oui, c'est ça. Ça fait qu'essentiellement, ils posent des... dans ce cas-ci, on a posé des membranes, puis on a fait des déchirures, puis on a été obligé de rapiécer. Donc, c'est ça. C'est juste des inscriptions inscrites qui sont assez éloquentes, merci. Ça fait que, en tout cas, comme on dit, l'image vaut mille mots.

1790 Il y a d'autres problèmes aussi avec le PHED. Ah! oui, il y a aussi une autre, il y a une étude qui a été déposée en 94. Puis ça, Raymond en a une copie, mais on sait qu'elle a été déposée chez vous. C'est une étude qui a été faite par Gundle Lining Systems, qui parle justement, qui a étudié la problématique au niveau des membranes, puis qui a établi que lorsque la température s'élève, il y a encore plus de matériaux qui peuvent passer au travers des membranes.

1800 Il y a même dans cette étude-là – en tout cas, c'est ce qu'il m'a dit verbalement, mais il serait intéressant de regarder – même qu'à une certaine température, même, je pense, à 60E Celsius, de l'huile d'olive peut passer au travers de la membrane.

1805 Il y a d'autres problèmes avec les PHED qui sont devenus apparents: la fissuration sous tension ou brisure franche. Bon, essentiellement, quand ils sont mis sous tension, ça peut plus facilement briser. Puis imaginez que quand on met des déchets par-dessus, il y a possibilité qu'il y ait certaines zones de la membrane qui soient mises sous tension.

1810 Il y a aussi des informations qui ont été recueillies, en avril 94, au symposium de Landfill  
and the Law organisé par le CA State Water Resources Control Board. Ils confirment que 83 %  
des sites d'enfouissement de Californie contaminent la nappe d'eau souterraine. Commandée par  
l'État de Californie en 93, cette étude confirme encore une fois que l'étanchéité des sites de  
1815 déchets solides avec membrane va toujours échouer. Ainsi, on devrait toujours s'attendre à ce  
que les membranes ne puissent empêcher la contamination de la nappe d'eau souterraine.

Je voudrais juste passer rapidement aussi sur le document que j'avais joint, l'annexe  
qu'on avait déposée au mémoire du CRE Laurentides, parce que c'est moi qui avais fait la grosse  
partie du travail là-dessus.

1820 Bon, Concernant la problématique du bioréacteur, on nous dit que le bioréacteur, bon,  
c'est bien. C'est une technologie d'avant-garde. C'est bien. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que le  
procédé nécessite la présence de matières putrescibles pour que ça fonctionne. C'est clair que  
pour que la bioréaction se fasse, il faut qu'il y en ait.

1825 Puis il y a des gens aussi qui prétendent que vu qu'ici, il fait plus froid, puis on peut le voir  
aujourd'hui, qu'il est nécessaire d'avoir encore plus de matières putrescibles pour que ça  
fonctionne étant donné l'abaissement de la température, bon. Donc, ça, c'est contraire à la  
*Politique pour la gestion des matières résiduelles, la Politique de 1998-2008*. On vise la réduction  
1830 de ces matières-là. Puis ce qu'on peut dire, c'est, outre les RDD, les putrescibles sont  
responsables des principales nuisances liées au site d'enfouissement. Ils devraient être  
compostés.

1835 Puis quand on nous parle d'énergie verte qu'on produirait à partir du biogaz, c'est bien de  
valeur, là, mais c'est inacceptable. En quelque part, ce qu'on peut dire, c'est que valoriser des  
biogaz, oui, c'est une mesure d'atténuation, une façon d'atténuer les impacts en environnement.  
Puis tant qu'à les brûler à l'air libre, aussi bien de les utiliser pour faire de l'énergie. Ça, je n'ai  
aucun problème avec ça. Mais de justifier d'avoir un site d'enfouissement et d'utiliser une  
technologie de même pour pouvoir produire de l'électricité, puis que c'est vert, là, bien, on a un  
1840 sérieux problème avec ça.

Parce qu'il ne faut pas oublier que les biogaz, il n'y a pas rien que du CO<sub>2</sub> là-dedans.  
Bon, premièrement, il y a du méthane. Le méthane est 22 fois plus nocif pour l'effet de serre que  
le CO<sub>2</sub>. Il faut aussi regarder, on dit: «Oui, mais on fait de l'énergie avec ça.» Mais tout ce qu'on  
1845 a enfoui, là, mettons comme du métal là-dedans, toute l'énergie qu'on gaspille à enfouir du métal  
par rapport à...

Si je prends, par exemple, une cannette d'aluminium, je la jette dans le trou, bien, si  
j'avais pris cet aluminium-là, le recycler, c'est quoi, j'aurais sauvé des quantités très importantes  
1850 au niveau de l'énergie par rapport à l'extraction du boxite, puis du traitement dans une aluminerie,  
puis etc. C'est phénoménal. Donc, on dit: «Oui, oui, on fait de l'énergie verte», mais on fait de  
l'enfouissement pêle-mêle. On n'est pas conséquents, là.

1855 Puis en plus de ça, bien, évidemment, il y a énormément, beaucoup, on va revenir un petit peu sur les biogaz, mais il y a énormément de... il y a d'autres composés qui sont nocifs pour l'environnement dans les biogaz. Puis ça aussi, ce n'est pas traité. Ça ne sera jamais une énergie verte.

1860 On demeure aussi fort sceptiques par rapport à la résistance à long terme des membranes. Ça, j'en ai déjà parlé.

Au niveau du site comme tel, les aspects environnementaux reliés au site, bon, évidemment on parle de l'écoulement qui s'effectue horizontalement en direction est et sud-ouest vers Sainte-Anne-des-Plaines. Ça, ce que je fais, c'est que je cite l'étude d'impact du promoteur.  
1865 Donc, on dit que:

*«L'écoulement s'effectue horizontalement en direction est et sud-est vers Sainte-Anne-des-Plaines, puis la rivière des Mille-Îles. La vitesse d'écoulement serait de l'ordre de 1 135 mètres par an.»*

1870 Bon, apparemment qu'il y a un affleurement rocheux ou, en tout cas, un truc qui fait en sorte qu'à un certain endroit ça ralentit, mais ça s'en va vers la rivière des Mille-Îles. Il y a à peu près 200 à 300 000 personnes qui tirent leur eau de cette rivière-là. Ce serait peut-être quelque chose à considérer.

1875 On parle du rehaussement du soc rocheux associé à une faible épaisseur de la couche d'argile. Ça aussi, c'est un problème relativement au site, ça. Puis on en a parlé, je ne suis pas le seul à en avoir parlé, je suis convaincu.

1880 Ce qui est exceptionnel sur le site, c'est qu'il y a trois bassins hydrographiques qui traversent la zone d'étude restreinte que le promoteur a faite, trois bassins hydrographiques. C'est assez exceptionnel, ça. En tout cas, moi, je ne suis pas un spécialiste dans les bassins versants, là, mais d'avoir trois bassins hydrographiques qui se rencontrent à la même place ou qui sont à peu près à la même place, c'est vraiment assez exceptionnel. Puis là, on diffuse la  
1885 pollution dans ces trois bassins-là.

Quand on parle de la Rivière-du-Nord, on parle de la rivière l'Assomption, puis on parle de la rivière Mascouche.

1890 On parle des résultats des analyses qui indiquent des dépassements des valeurs limites de l'article 45 du PREMR pour l'azote ammoniacal, les phénols, les matières en suspension. Puis ça, c'est à un certain endroit sur le site. Il y a du toluène qui est également présent dans les eaux de surface. Vous avez vu précédemment, le toluène, ça attaque les membranes. On en a dans les eaux de surface. Imaginez dans le fond du trou.

1895

Le réseau d'aqueduc de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est alimenté par 6 puits d'eau souterraine installés au roc. Puis évidemment, on parle, le puits le plus important, le puits principal est à 4.5 kilomètres du site. Ça, on en a parlé, c'est une préoccupation majeure pour nous.

1900

Il y a d'autres substances toxiques telles que les BPC, les dioxines et les furannes qui peuvent être présentes dans le lixiviat. Ça, c'est marqué dans le document du promoteur. Il y a la firme Intersan qui affirme elle-même que ces lixiviats peuvent contenir, bon, comme je vous dis, les BPC, les furannes. Puis le ministère de l'Environnement ni le promoteur ont vérifié s'il y en avait réellement. Il n'y a personne qui a fait ça. Des dioxines, des BPC et des furannes. Bon, puis ça a été clairement...

1905

Puis lors de la première partie, j'avais mentionné évidemment l'étude qui avait été faite sur un autre site d'enfouissement qui appartient à la même entreprise, qui est situé à Magog, puis on a déterminé qu'il y avait une contamination qui se faisait dans les lacs Lovering, Massawipi, à partir du site d'enfouissement. En tout cas, entre autres, les eaux de lixiviation du site contenaient des BPC, des dioxines et furannes. Mais ici, ça ne se peut pas qu'il y en ait, là, tu sais? En tout cas, il va falloir qu'on m'explique pourquoi, mais on n'a même pas testé.

1910

De plus, le biogaz est composé d'autres... bon, O.K., si on revient encore au biogaz, bon, en tout cas, j'ai pas mal tout mentionné ce qu'il y avait là-dessus.

1915

Les nuisances relatives aux goélands. Si je ne me trompe pas, il y a quelqu'un de Saint-Hippolyte qui a déposé un mémoire là-dessus. Bon, écoutez, je vais vous éviter la répétition là-dessus, mais nous autres... je vais y revenir là, mais rapidement. Donc, évidemment, il y a eu le témoignage de l'agriculteur qui demeure à proximité, le 3 décembre, qui a dit qu'il y avait des goélands, des centaines de goélands, soit des milliers qui se posaient sur ses terres puis qui contaminaient ses sols avec des résidus de déchets.

1920

Donc, moi, j'ai fait comme recommandations additionnelles... ça, je peux dire, je pourrais les faire autant pour Enviro Mille-Îles que pour le CRE Laurentides. Donc, on a proposé deux études. C'est de faire une étude exhaustive par le ministère de l'Environnement afin d'être en mesure de savoir s'il y a ou non présence de BPC, de dioxines et de furannes dans les eaux de lixiviation, dans la nappe phréatique à proximité du site, ainsi que dans les puits environnants, incluant ceux servant à alimenter l'aqueduc de Sainte-Anne-des-Plaines et de Mirabel. Puis la seconde porterait sur la provenance des goélands qu'on retrouve en périphérie du site, qu'est-ce qu'ils font là ces goélands-là puis, je veux dire, où ils s'en vont.

1925

1930

Quand on parle du cas de Saint-Hippolyte, puis les gens qui n'étaient pas là, il y a un chercheur à Saint-Hippolyte qui prétend que les... en tout cas, on a vu qu'il y avait énormément de goélands qui se posaient régulièrement sur les lacs à Saint-Hippolyte, puis ça contribuait en grosse partie aux problèmes relatifs à ces lacs-là. Il y a des problèmes de pollution dans les lacs à Saint-Hippolyte.

1935

1940           Donc, en terminant, bon, juste pour revenir aux conclusions générales, donc, nous, on adhère essentiellement à la position du CRE Laurentides: donc un droit compensatoire de 25 \$ la tonne, je pense que ça va faire réfléchir quelques personnes, à partir du 1er janvier 2005, puis croissant à 50 \$ la tonne en 2006.

1945           Ce qui est important de voir aussi, c'est qu'on fait comme un genre d'écoconditionnalité. C'est qu'on dit: «À partir du 1er janvier 2006, la municipalité qui vient enfouir ici, ou l'entreprise, même je dirais, même l'entreprise, parce qu'il n'y a pas juste des municipalités qui enfouissent, la municipalité ou l'entreprise qui vient enfouir sur le site, s'il n'y a pas un système efficace de traitement de RDD, de cueillette ou de collecte ou peu importe, là, mais quelque chose qui a de  
1950 l'allure, là, vous ne pouvez plus enfouir dans le site. C'est tout. Vous n'êtes pas capables de contrôler vos déchets? À la base, c'est ça qui est le plus important à éliminer. À partir de 2007, si vous n'avez pas implanté un système de collecte et traitement de matières putrescibles, bien, vous êtes out. Vous irez enfouir ailleurs. C'est tout.»

1955           Puis au niveau de l'affectation des fonds, bon, évidemment, on parle de mettre sur pied un système de collecte à trois voies dans la MRC Rivière-du-Nord, puis en distribuer aussi à d'autres projets environnementaux, de nature environnementale. On parle de l'utilisation des fonds, du 25 \$ la tonne. Mais ça, en tout cas, ça, c'est vous qui... c'est les autorités qui décideront de ça.

1960           Bon, c'est tout.

**LA PRÉSIDENTE :**

1965           Merci. Concernant le droit compensatoire, étiez-vous ici lorsqu'on en a discuté hier? Non, d'accord. Je ne veux pas vous...

**M. MARTIN DRAPEAU :**

1970           Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1975           Je ne veux pas aller trop en profondeur sur cette question-là nécessairement, parce qu'on en a discuté hier, mais votre point de vue personnel. Le droit compensatoire, ce qui a été proposé hier par le CRE, c'est qu'il soit appliqué par la MRC, mais...

**M. MARTIN DRAPEAU :**

1980           Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1985

... de façon à faire un désincitatif, si vous voulez, à l'exportation des déchets d'une région vers une autre...

**M. MARTIN DRAPEAU :**

1990

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

...et aussi pour compenser au niveau des nuisances.

1995

**M. MARTIN DRAPEAU :**

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2000

Donc, une partie serait utilisée au niveau de la région pour faire du réemploi, du recyclage, promouvoir ces questions-là...

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2005

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

... et puis faire un équilibre économique de coûts, si vous voulez, entre l'enfouissement et le réemploi, le recyclage, mais aussi pour compenser les pertes d'usage en périphérie.

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2015

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2020

D'accord. Maintenant, plusieurs ont demandé qu'il y ait des études qui soient faites de différentes façons, différents types d'études, notamment pour les goélands, l'eau souterraine, les eaux de surface. Plusieurs ont demandé que ce soit le ministère de l'Environnement qui fasse ces contrôles-là, alors qu'on sait que le ministère de l'Environnement nous dit: «On n'a plus d'argent, on n'a plus d'argent. Les argents vont ailleurs.»

2025            Alors, est-ce que vous estimez qu'il y a une façon qui devrait être pensée pour subventionner ou bien financer, si vous voulez, les études environnementales requises lorsqu'il y a un problème de nuisance à l'horizon, si vous voulez?

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2030            Bon, écoutez, moi, ce que je peux vous dire, c'est que personnellement, ce que je penserais, c'est qu'il y aurait possibilité d'utiliser effectivement une partie des droits compensatoires pour faire ça, sauf que je crois que l'entrepreneur aussi devrait être mis à contribution là-dedans. Donc, il devrait y avoir un partage des frais entre l'entrepreneur puis... je  
2035            veux dire, au niveau des droits de compensation, les deux devraient être impliqués là-dedans.

**LA PRÉSIDENTE :**

2040            Et puis au niveau de l'information auprès des citoyens pour dire... bon, bien, là, le BAPE va s'en aller mais, par la suite, s'il y a des études qui sont faites, comment cette information-là devrait être livrée aux citoyens? On a entendu tout à l'heure un mémoire disant: «Il faut que la transparence continue.»

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2045            Non, moi, je suis tout à fait d'accord avec, par exemple, monsieur Chagnon de l'organisme qui est passé précédemment, monsieur Chagnon, il faut qu'il y ait effectivement le maximum de transparence.

2050            Ça pourrait être fait via Internet. Ça pourrait être fait aussi via les avis publics dans les journaux et on dirait: «Bien, écoutez, on a fait tel test, puis on a détecté qu'il y avait telle, telle, telle choses», puis ça respecte ou non les normes, puis c'est ça. Il faut qu'il y ait...

2055            Puis surtout, on parle d'information au niveau local surtout là, tu sais. Les gens qui sont ici autour du site, c'est eux autres qui sont concernés, les gens de Sainte-Anne-des-Plaines, les gens de Sainte-Sophie, puis Mirabel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2060            Puis les gens n'ont pas tous Internet.

**M. MARTIN DRAPEAU :**

Non.

2065

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, il faut penser à toute la population...

2070 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Oui, oui, absolument. Je veux dire, il y a un pourcentage de personnes qui y ont accès, mais...

2075 **LA PRÉSIDENTE :**

Un n'empêche pas l'autre.

2080 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Quand on est techno, c'est sûr que... comme moi, là, je veux dire, c'est sûr que pour moi, une première chose c'est Internet, mais il y a bien des gens qui ne l'ont pas. Donc, effectivement, il faut que ce soit accessible au public pour que les gens puissent... c'est ça.

2085 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on vous remercie de l'information. Une question?

2090 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Oui. J'aimerais clairement que vous nous disiez l'opinion d'Enviro Mille-Îles par rapport à l'agrandissement du LES de Sainte-Sophie.

2095 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Bien, je veux dire, on l'a exprimée pas mal je pense là, mais...

2100 **Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

Non, mais êtes-vous pour? Êtes-vous contre? Êtes-vous pour à moitié? Êtes-vous...

2105 **M. MARTIN DRAPEAU :**

Bien, on est pour à moitié, dans le sens que, bien, on suit...

Il y a peut-être une partie importante que je n'ai pas mentionnée relativement au CRE. Nous autres, ce qu'on dit, c'est qu'il y ait des droits compensatoires et puis on permette un agrandissement, mais vraiment très limité pour une période de deux ans. Puis après deux ans, là, à ce moment-là, si on est capable de démontrer que, bon, ça se fait correctement, puis il y a aussi les technologies qui évoluent, à ce moment-là on pourrait réévaluer le dossier. Je ne dis pas tout aller en audience publique et tout, mais vraiment qu'il y ait une réflexion qui se fasse.

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

2115           Donc, comme le CRE, ce serait un projet pilote.

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2120           Bien, projet pilote, on peut-tu appeler ça vraiment un projet pilote? En fait, on donne une chance. D'une certaine manière, oui, parce qu'on verrait quel effet auraient les mesures compensatoires d'une part. Puis on verrait aussi, bon, le fait d'imposer, par exemple, que dorénavant il faille obligatoirement une collecte de RDD et de matières putrescibles avant de mettre quelque chose dans ce trou-là, bon, c'est quelque chose d'assez unique aussi, je pense, ça n'existe pas ailleurs au Québec, donc ce serait une forme de projet pilote. Oui, c'est ça.

2125

**Mme LOUISE BOUCHER, commissaire :**

          Je vous remercie.

2130

**M. MARTIN DRAPEAU :**

          Bienvenue.

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

          Merci pour votre témoignage.

**M. MARTIN DRAPEAU :**

2140

          Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2145           Alors, ça termine les présentations. Est-ce qu'il y a un droit de rectification qui s'exerce cet après-midi? Non? Alors, vous avez congé jusqu'à 19 h. Merci.

\*\*\*\*\*

2150           Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

          ET, J'AI SIGNÉ:

2155

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**